

# CE QU'IL FAUT SAVOIR

Durée d'un projet REDD+, 20 à 100 ans  
Cycle d'un projet de 14 à 27 mois

1	PRÉFAISABILITÉ	2	FAISABILITÉ	3	CERTIFICATION & MISE EN OEUVRE
	2 à 3 mois après soumission de la « Project Idea Note » (PIN)		6 à 12 mois après soumission du « Project Design Document » (PDD)		6 à 12 mois pour la mise en œuvre et la soumission de rapports de suivi.

**Retour des premiers crédits carbone :** 5 ans après le démarrage du projet.

**Communication avec les instances nationales REDD+ :** Les projets doivent s'insérer dans la stratégie nationale REDD+, ce qui implique de contacter très tôt les instances nationales en charge de ces questions (Ministères, CN-REDD...).

**Scénario de référence :** Simulation des émissions de CO<sub>2</sub> en l'absence de projet Carbone, comparé avec les émissions réelles. La différence (gain d'émissions) est convertie en crédits carbone. Le scénario de référence sert à prouver l'additionnalité.

**Additionnalité :** Les émissions de GES doivent être inférieures à celles qui seraient survenues sans projet. Toute activité mise en place dans un autre contexte n'est pas éligible.

**Méthodologie :** Guide pratique permettant de réaliser l'étude de faisabilité. Une méthodologie répond à un seul type de projet (REDD, IFM ou AR).

## COMMENT S'Y PRENDRE ?

- Contacter très tôt les **instances nationales** en charge de la REDD+ (Ministères, CN-REDD...).
- Privilégier les sources de **financements extérieurs** : ONG, bailleurs... pour financer le travail préparatoire, le dépôt du dossier de certification, et mettre en place les activités.
- Privilégier la haute qualité des projets via une **double certification** qui permet d'attirer des financements et d'améliorer les retombées en terme d'image du projet.
- Ne pas sous-estimer le **travail de certification externe** obligatoire. La certification est une garantie pour les bailleurs et acheteurs de crédits.
- Développer de **nouvelles méthodologies** et poursuivre l'amélioration des méthodologies existantes, afin d'élargir l'éligibilité des projets notamment dans les méthodologies IFM.
- Favoriser le **partenariat avec des ONGs** pour capter des financements extérieurs. Les projets affichant des co-bénéfices importants, et des retombées à plus large échelle que l'intérêt seul du porteur de projet, seront les plus attractifs.

Pour en savoir plus, l'Etude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé AC.CAPEL, ONFI 2017, est disponible sur le site [www.atibt.org](http://www.atibt.org)



# OPPORTUNITÉS DE LA REDD+ POUR LE SECTEUR FORESTIER PRIVÉ



FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



# UN CONTEXTE PLUS MATURE

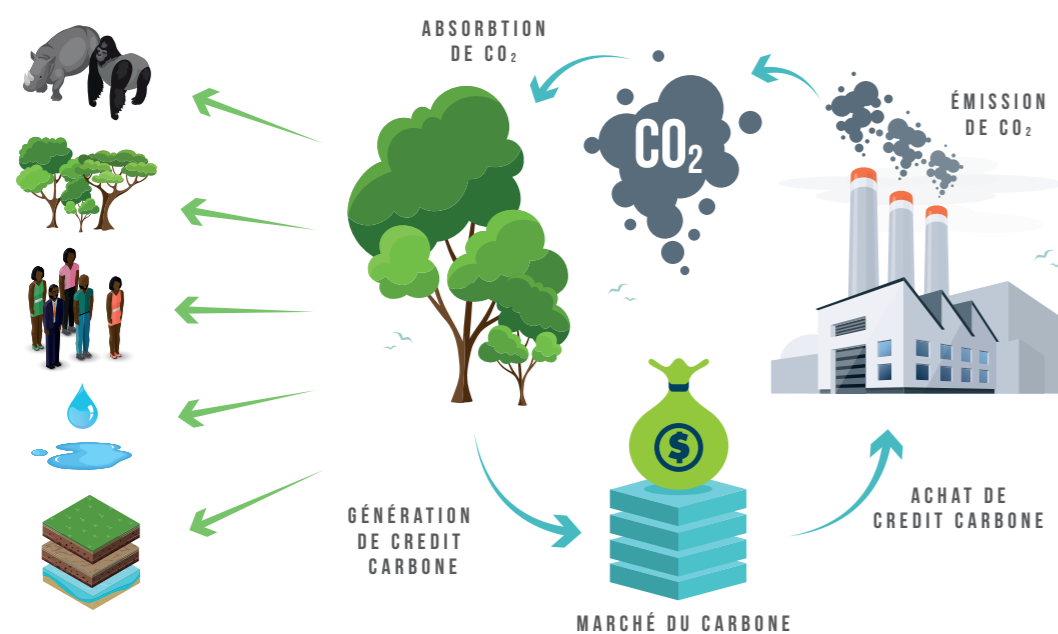
12 ANS APRÈS LA NAISSANCE DU PROCESSUS REDD :

- les améliorations et le renforcement des méthodologies,
- la suppression des standards les moins performants,
- la mise en avant des impacts sociaux-environnementaux,
- les moyens importants affectés à l'échelle nationale pour pallier aux lacunes techniques des projets,
- les amendes, en moyenne dix fois plus chères que l'achat de crédits, pour les entreprises qui ne compensent pas leurs émissions,
- et enfin les nouvelles demandes de l'aviation civile et des villes

Permettent d'attendre une reprise significative du marché du crédit carbone.

## DE RÉELLES OPPORTUNITÉS & BÉNÉFICES

POUR LES ENTREPRISES FORESTIÈRES



La vente de crédits carbone permet de générer des **revenus financiers additionnels**, dont le montant dépend de la qualité des projets et de l'efficacité des actions mises en place.

En agissant sur la **diminution des gaz à effet de serre**, responsables du réchauffement climatique, le stockage de carbone bénéficie en premier lieu à l'échelle locale et à la planète toute entière. Les projets mis en œuvre dans le cadre de la REDD+ permettent une meilleure prise en compte du potentiel de régénération forestière et **une revalorisation du potentiel commer-**

**cial des forêts**, grâce à une exploitation moins destructive. De plus, ces projets ont un impact positif sur : la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, le contrôle de l'érosion des sols, la qualité de l'eau et la biodiversité, ils permettent de plus d'améliorer **la qualité de vie des populations locales**.

S'engager dans un projet REDD+ est un moyen de prouver une fois encore que la production forestière, lorsqu'elle est gérée par des entreprises responsables **contribue à la conservation et au développement local**.

**REDD+** : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, à la conservation et à l'augmentation des stocks de carbone forestiers et à l'amélioration des pratiques forestières. Les projets REDD+ génèrent un crédit carbone pour chaque tonne d'équivalent carbone de forêt préservée.

## LES STANDARDS DU CARBONE FORESTIER

Les standards permettent de garantir aux bailleurs, aux investisseurs et aux acheteurs de crédits, que les projets auront les effets annoncés sur la déforestation.

ON DISTINGUE DEUX CATÉGORIES DE STANDARDS :

Les standards carbone qui génèrent des actifs carbone en Tonne de CO<sub>2</sub> évitées.  
→ **VCS / Gold Standard**

Les standards non carbone qui garantissent la qualité du projet dans son ensemble sur la base de critères sociaux et environnementaux, sans génération de crédits carbone.  
→ **CCBA / Social Carbon / FSC**



Une double certification qui prend mieux en compte les aspects sociaux et environnementaux des projets permet une meilleure valorisation des crédits sur le marché.

## LES TYPES DE PROJET

Projets	Acronymes	Activités éligibles
REDD	Réduction de la déforestation dégradation	Préservation des forêts, amélioration des pratiques de culture vivrière, d'élevage, alternatives au charbon, lutte contre la déforestation planifiée (permis fonciers, infrastructures...), écotourisme, valorisation de produits forestiers non ligneux...
IFM	Amélioration des pratiques forestières	Exploitation moins impactante (EFIR), conservation, extension des durées de rotation, enrichissement...
AR	Boisement reboisement	Stabilisation, augmentation ou restauration du couvert végétal par la plantation, le semis ou la régénération naturelle assistée.

Toutes les activités mises en place doivent faire l'objet d'un suivi afin d'évaluer l'impact effectif dans le temps sur les stocks de carbone.